

Conclusions Opérationnelles du
Huitième groupe de travail Tunisie – Union Européenne
« Affaires sociales et migration »
(Tunis, 11 octobre 2016)

Les deux parties ont souligné l'importance d'adopter une approche transparente et inclusive pour les questions migratoires et lors du dialogue avec la société civile sur cette thématique.

Les deux parties ont confirmé leurs engagements à maintenir une périodicité annuelle pour les réunions de ce sous-comité et pour le comité mixte de suivi du Partenariat pour la Mobilité.

I. Migration :

1. Développements récents de la politique de l'UE et de la Tunisie en matière de migration:

La partie tunisienne a présenté les actions en cours de préparation pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de migration. A ce titre, l'UE a manifesté son intérêt pour accompagner la mise en place de cette stratégie ainsi que l'actualisation et l'opérationnalisation du Plan d'Action relatif à cette stratégie.

S'agissant de la loi sur la traite et sa mise en œuvre, la Tunisie a présenté l'action de la nouvelle Commission multidisciplinaire. A cet égard, elle a exprimé son intérêt pour un soutien de l'UE dans le cadre de la mise en place des mécanismes relatifs à cette loi.

2. Développements récents de la politique de l'UE et de la Tunisie en matière de protection internationale et droit d'asile:

La partie tunisienne a réaffirmé son engagement pour le respect et la promotion du droit humanitaire, en particulier face aux flux des migrants en provenance de la Libye. A ce titre, elle a réaffirmé l'importance du processus d'adoption de la loi sur l'asile et sa mise en place notamment à travers la création d'une instance indépendante. La partie tunisienne a indiqué que le respect des droits de l'Homme et la protection de la dignité humaine des réfugiés sont de la responsabilité de tous les Etats.

La partie européenne a exprimé sa disponibilité à poursuivre sa coopération et son soutien à la Tunisie en matière d'asile, en particulier via l'EASO et l'UNHCR et ce en vue de l'adoption et la mise en place future de la loi sur l'asile. Elle a également rappelé l'invitation adressée à la société civile pour participer à une conférence organisée par l'EASO à la fin du mois de novembre et qui portera sur les relations entre la société civile et les autorités nationales.

La partie européenne a aussi rappelé la préoccupation exprimée par la société civile par rapport aux pénalités financières des migrants en situation irrégulière.

3. Etat de lieux et perspectives des relations en matière de migration:

La partie européenne a confirmé l'importance de la coopération avec la Tunisie en matière de migration dans le cadre du partenariat pour la mobilité (PPM). Elle a indiqué que la migration est une des priorités de la Communication conjointe de la Commission et de la Haute Représentante pour un soutien renforcé à la Tunisie, en particulier pour s'attaquer aux causes profondes de la migration (progrès socio-économique de la Tunisie).

Les deux parties ont salué le lancement des négociations relatif au PPM qui aura lieu le mercredi 12 octobre 2016.

Dans le cadre du processus de La Valette, l'UE sollicite la contribution de la Tunisie au sujet de l'inventaire des actions entreprises au niveau national.

Les deux parties ont convenu d'échanger sur les avancements du processus de Rabat.

La partie tunisienne a exprimé son souhait de progresser dans l'adoption d'un nouveau programme dans le cadre du Fond fiduciaire – fenêtre Afrique du nord.

Il a été relevé que le faible nombre des cartes bleues octroyées aux citoyens tunisiens démontre le besoin de réviser la législation en la matière (déjà entamé par l'UE).

La partie tunisienne a sollicité le soutien de l'UE pour des actions concrètes dans le domaine de la migration organisée et en particulier la migration régulière. A ce titre, elle a confirmé l'importance d'établir un lien avec les négociations relatives à l'ALECA.

La partie européenne a souligné son intention de promouvoir la mobilité des étudiants, des chercheurs et des jeunes entre la Tunisie et l'UE, en particulier dans le cadre du programme Erasmus + et H2020.

La partie européenne a annoncé le déploiement, d'ici la fin de l'année, d'un officier européen de liaison pour la migration, installé à la Délégation de l'UE en Tunisie, qui sera chargé de coordonner les questions relatives à la migration avec les Etats membres de l'UE représentés en Tunisie et agir, à ce titre, comme point focale auprès des autorités tunisiennes.

4. Retour, réadmission et réintégration – amélioration de la coopération pratique:

La partie tunisienne a réaffirmé l'importance d'adopter une approche concertée et intégrée qui propose un équilibre entre les aspects sécuritaires et les aspects de développement solidaire. Elle a rappelé, dans ce contexte, des exemples d'accords bilatéraux et a exprimé la nécessité de prévoir des mécanismes qui permettent la coordination des projets de soutien au retour et à la réintégration des migrants et de veiller à la pérennisation des résultats.

Un point sur l'aide au retour et à la réintégration pourra être inclus à l'agenda d'une prochaine réunion de coordination du mécanisme de coordination des bailleurs.

La question d'une meilleure coordination de l'action des bailleurs au niveau local a également été soulevée par les deux parties.

La partie tunisienne a précisé que trois centres de ressources des migrants ont été mis en place par l'OTE et l'ANETI et qu'elle souhaiterait élargir cette expérience à d'autres gouverneras à l'intérieur du pays. A ce titre, l'UE a signalé qu'elle évaluera la possibilité de soutenir le déploiement d'autres centres de ressources des migrants.

5. Développement solidaire : traiter les causes profondes de la migration:

Les deux parties ont réaffirmé l'importance du développement solidaire pour faire face aux causes profondes de la migration et pour combattre la migration irrégulière.

La partie tunisienne a souligné l'importance de créer une dynamique au niveau local notamment à travers des mécanismes de microfinances et des dons à destination des migrants de retour et des communautés à fort potentiel migratoire. Il est important de mettre en place des mécanismes spécifiques, efficaces et durables pour soutenir les migrants de retour. Pour sa part, la partie européenne a souligné l'importance de veiller à ce que les programmes européens de réintégration soient conçus de manière à ne pas créer des déséquilibres au niveau des communautés locales.

La partie tunisienne a réaffirmé l'importance du point sur le développement solidaire par rapport au nouveau Plan quinquennal. L'UE a réaffirmé l'importance prioritaire de ce dossier dans le cadre de la Communication conjointe pour un soutien renforcé de l'UE à la Tunisie.

II. Affaires sociales et emplois:

La partie européenne a demandé des renseignements quant à la création du Conseil national du dialogue social et de la loi relative à sa création qui est à présent en discussion au Parlement. Elle a manifesté son intérêt à soutenir la partie tunisienne dans le processus pour la création du Conseil national à travers des instruments d'assistance technique (jumelage et TAIEX/SOCIEUX).

La partie tunisienne a présenté les axes stratégiques en matière de politique sociale qui sont inscrits au Plan de développement quinquennal 2016-2020, ainsi que les plans d'actions élaborés pour leur mise en œuvre. La partie européenne a demandé les plans d'actions spécifiques pour chaque axe de la politique de protection sociale ainsi que les plans d'actions spécifiques pour l'emploi et notamment l'emploi des jeunes.

La partie européenne a réitéré son offre pour entamer un dialogue bilatéral spécifique en matière d'emploi.

La partie tunisienne a souligné l'importance de travailler sur les questions d'emploi au niveau régional.

La partie européenne s'est dite prête à explorer la possibilité de mettre en place en Tunisie un projet pilote inspirée par de la Garantie pour la Jeunesse.

Les deux parties sont prêtes à continuer les discussions techniques entre experts au sujet de la décision du Conseil d'Association portant sur la coordination de la sécurité sociale ainsi que les annexes I et II de cette décision. La partie tunisienne a réitéré sa demande à ce que le Conseil d'Association adopte cette décision et suggère d'inscrire ce point à l'agenda de la prochaine réunion du Conseil d'Association. L'UE a invité la Tunisie à envoyer par écrit les éléments identifiés lors de la dernière vidéo-conférence qui a eu lieu le 29/09/2015.

La partie tunisienne a réitéré l'importance que cette décision soit conforme à l'objectif poursuivi par le PPM. Elle a également souligné que cette question revêt d'une importance majeure dans les négociations au titre de l'ALECA et notamment par rapport au chapitre services et investissements.

Résumé des discussions de la consultation tripartite avec la société civile

A la veille du Groupe de travail 'Affaires sociales et migration' de l'Accord d'Association UE-Tunisie (11 octobre 2016), du lancement des négociations des accords de réadmission et de facilitation des visa (12 octobre 2016) et du Comité mixte de suivi du Partenariat pour la Mobilité (13 octobre 2016), une réunion tripartite préalable réunissant des responsables des autorités tunisiennes, de l'UE et des représentants de la société civile tunisienne, y compris les partenaires sociaux a été organisée. Cette réunion s'inscrit dans le cadre d'un accord entre l'UE et la Tunisie consistant à associer systématiquement la société civile et à assurer la plus grande transparence possible dans tous les aspects du Partenariat Privilégié UE-Tunisie. Plusieurs représentants des Etats membres de l'UE étaient également présents.

Les autorités tunisiennes étaient représentées par plusieurs ministères concernés (Ministère des Affaires Etrangères, Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale, Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Défense Nationale, Ministère des Affaires sociales, Ministère de la Justice). Elles ont présenté l'état d'avancement de l'adoption et de la mise en œuvre de la Stratégie migratoire nationale et ont souligné le rôle que la migration et la mobilité peuvent jouer en tant que vecteurs du développement socio-économique. Elles ont notamment souligné que le Partenariat pour la mobilité doit répondre d'une manière concrète aux réelles attentes de la partie tunisienne à savoir le développement solidaire, la migration circulaire, l'emploi et la formation des jeunes ainsi que le soutien au développement des régions à fort potentiel migratoire.

Par rapport en particulier au lancement des négociations pour les accords de facilitation de visa et de réadmission, les autorités ont souligné que la première session du 12 octobre sera l'occasion pour procéder dans cette première phase à une présentation et une lecture conjointe des textes afin de permettre une meilleure compréhension par la partie tunisienne des projets de textes européens. Par rapport aux projets d'accords, elles ont en particulier réaffirmé la demande d'une offre ambitieuse en matière de facilitation des visas. Par contre, ils ont confirmé leur opposition (déjà exprimée à l'occasion du dernier Conseil d'Association) à l'inclusion de la clause relative à la réadmission des ressortissants des pays tiers et à l'utilisation des documents de voyage européens pour le rapatriement des tunisiens.

L'UE a introduit les derniers développements dans ses relations avec la Tunisie et la Communication 'Renforcer le soutien de l'UE à la Tunisie' du 29 septembre 2016, qui réaffirme l'engagement de l'UE à soutenir la Tunisie dans le processus de transition démocratique dans tous les domaines. Par rapport à sa politique en matière de migration l'UE a présenté: les grands axes de l'Agenda européen pour la migration (mise en place d'un système européen de gardes de frontière, progrès dans la définition d'une nouvelle politique de migration légale afin de permettre à l'UE de rester une destination attrayante, réduction des incitations à la migration irrégulière à travers des accords plus étroits avec ses partenaires, processus de révision du système d'asile européen). Elle a également présenté la Communication du 7 juin dernier sur un nouveau cadre de partenariat sur la migration au sein de l'agenda européenne sur la migration.

L'UE a fait état de nombreuses avancées récentes dans le domaine du cadre législatif en matière de migration légale : directive sur les transferts intra groupe, directive sur les travailleurs saisonniers, directive sur les étudiants et chercheurs, proposition de réforme de la carte bleue pour personnes hautement qualifiés. L'UE a également présenté son nouveau plan d'action pour l'intégration des migrants et des réfugiés adoptés en juin 2016 qui vise notamment à augmenter la participation dans la marche du travail des migrants présents dans l'UE.

L'UE a également présenté l'accord de facilitation de visas et l'accord de réadmission. Les accords de réadmission couvrent deux volets : la réadmission des nationaux des pays partenaires pour lesquels l'obligation est déjà régie par le droit international et le cas des ressortissants des pays tiers pour lesquels aucune obligation existe dans le droit international. Cette clause a donc un caractère dissuasif pour promouvoir une coopération de bon voisinage. En 2015, les états membres de l'UE ont émis 10 235 décisions de retour concernant des tunisiens et ont enregistré 600 entrées illégales de la Tunisie vers l'Europe, toutes catégories confondues. L'UE a entrepris aussi un dialogue important avec plusieurs pays d'origine de la migration en Afrique sub-saharienne, en vue de la conclusion d'accords de réadmission.

L'accord de réadmission sera négocié et conclu en parallèle avec l'accord de facilitation de visa. L'objectif de l'accord de facilitation de visa est d'introduire une souplesse dans la délivrance des visas de courte durée (90 jours au maximum). La facilitation sera offerte à certaines catégories de personnes en particulier, qui seront définies dans le cadre des négociations de l'accord de facilitation de visas.

Un certain nombre d'associations de la société civile tunisienne s'est réunie avant la réunion tripartite pour préparer sa position. Les représentants des organisations de la société civile (OSC) ont pris note de la volonté affichée par l'UE et par les autorités tunisiennes d'établir un dialogue tripartite, incluant la société civile tunisienne et ont exprimé leur appréciation quant à l'envoi avant la réunion (en temps opportun) des documents de négociation. La transparence et l'inclusion sont à la base du travail sur un sujet aussi crucial que la mobilité des personnes et la migration.

Dans ce contexte, les OSC ont regretté que le processus pour la conclusion du Partenariat pour la Mobilité, signé à Bruxelles en mars 2014, se soit déroulé sans une vraie association de ses représentants. Elles ont aussi réaffirmé l'importance de ne pas réduire la migration à sa dimension sécuritaire, mais que ce sujet soit traité en se basant sur une approche globale qui intègre en priorité la coopération pour le développement socio-économique (causes profondes de la migration). Elles ont aussi exprimé leur attachement au respect des droits de l'Homme dans leur ensemble et à la liberté de circulation en particulier.

Sur la réadmission, la société civile a réaffirmé son opposition à toute tentative visant à conditionner la liberté de circulation des individus. Elle s'oppose à l'inclusion de la clause de la réadmission des tiers dans l'accord de réadmission en raison du fait que cette mesure accélérerait ce qu'elles perçoivent comme un processus d'externalisation des frontières par l'UE. De plus, selon les OSC, le cadre législatif et politique de la Tunisie n'est pas adapté à la réadmission et l'intégration des ressortissants de pays tiers car il n'assure pas une protection suffisante des droits fondamentaux des migrants.

Par rapport au projet d'accord sur la facilitation des visas, la société civile a souligné le caractère peu attractif de la proposition de l'UE. Les OSC encouragent la Tunisie et l'UE à supprimer les visas de courte durée.

La société civile tunisienne a réaffirmé que le retour des citoyens tunisiens et de pays tiers dans la conjoncture socio-économique présente en Tunisie, où le taux de chômage, surtout parmi les jeunes arrive à 34%, ainsi que le manque d'une stratégie nationale complète et opérationnelle pour la migration sont des raisons importantes à prendre en considération dans l'analyse de l'opportunité de conclure un accord de réadmission.